

Le lotissement fantôme

Le projet n'est pas prêt d'aboutir. En attendant, la plus coûteuse des alternatives de contournement nord de Vesoul coûte très cher à Villeparois et nuit au développement...

Le précédent projet de lotissement venait d'être mené à bien. Or « à l'époque, nous avions une demande de terrain toutes les semaines », se rappelle le maire Michel Bourgeois.

Une époque, 2005, lorsque Villeparois comptait 170 habitants (contre 194 aujourd'hui), marquée de perspectives de développement démographique encourageantes pour ce petit bourg paisible aux portes de Vesoul.

L'opportunité pour la municipalité d'acquérir 2,5 hectares de terrain auprès d'un particulier pour la somme de 100.000 € scelle l'idée : « Les coteaux de la Roche » proposera huit parcelles à bâtir. Prix : 50 €/m². L'affaire semble bien engagée : près de la moitié des emplacements sont réservés avant même le feu vert administratif.

Investissements bloqués

En mai 2005, le permis de lotir est déposé en mairie. Le dossier est instruit par le service urbanisme de la Communauté de communes de l'agglomération vesulienne. Il passe par la DDE, la DDA, reçoit un avis favorable de la Police de l'eau. De fait, le permis de lotir est signé le 5 juillet 2007 par le maire de Villeparois.

Le 24 septembre suivant, les travaux débutent : « Les coteaux de la Roche » prennent forme. A cette date, la préfecture, qui a enregistré l'arrêté municipal de Mi-

chel Bourgeois depuis plus de deux mois, est hors délai pour poser son veto.

Le maire semble persuadé que tous les obstacles sont levés. Sauf qu'à cette époque, en octobre 2007, s'entame la concertation publique autour du franchissement de Vesoul par le nord dans le cadre du projet autoroutier Langres-Delle (1).

Parmi les trois hypothèses proposées : le contournement long pour lequel figurent deux alternatives sur les 8,5 km de son tracé. L'une concerne Coulevon (lire ci-contre), l'autre Villeparois. Dans les deux cas, la solution routière passerait par un viaduc de deux cents mètres enjambant la vallée du Bâtard. En préfecture, on se rend alors compte que l'un des tracés envisagés passe sur le lotissement des Coteaux de la Roche. On exhume un arrêté préfectoral de 2003, qui définit un périmètre dans le cadre de la mise à l'étude du projet de liaison A31-Delle.

Sauf qu'à Villeparois, la viabilisation du lotissement est pour ainsi dire terminée. Dès lors, les services de l'Etat bloquent toute velléité de construction sur quatre des huit parcelles. Quand les autres n'ont toujours pas trouvé preneur aujourd'hui.

La perspective d'habiter sous une autoroute n'étant pas forcément un bon argument de vente.

La commune, quant à elle, qui se demande toujours comment les autorisations d'urbanisme lui ont été oc-



Une possibilité, le contournement nord long, hypothèque gravement l'avenir du lotissement. Dont les travaux ont coûté 350.000 € à Villeparois. Photo Dominique ROQUELET

troyées, se trouve en situation délicate : le projet mort-né lui a coûté 350.000 €. Résultat : des investissements au point mort.

« Si encore nous avions une visibilité, nous emprunterions », soupire Michel Bourgeois. Mais le contournement long figure toujours parmi les alternatives. Comme une épée de Damoclès sur Villeparois.

Sébastien MICHAUX

(1) La section Langres-Vesoul a été inscrite au schéma national des infrastructures qui devait être débattu cet automne au Parlement, mais le dossier a pris du retard compte tenu du changement de ministre à l'Intérieur.

« Supprimer l'alternative »

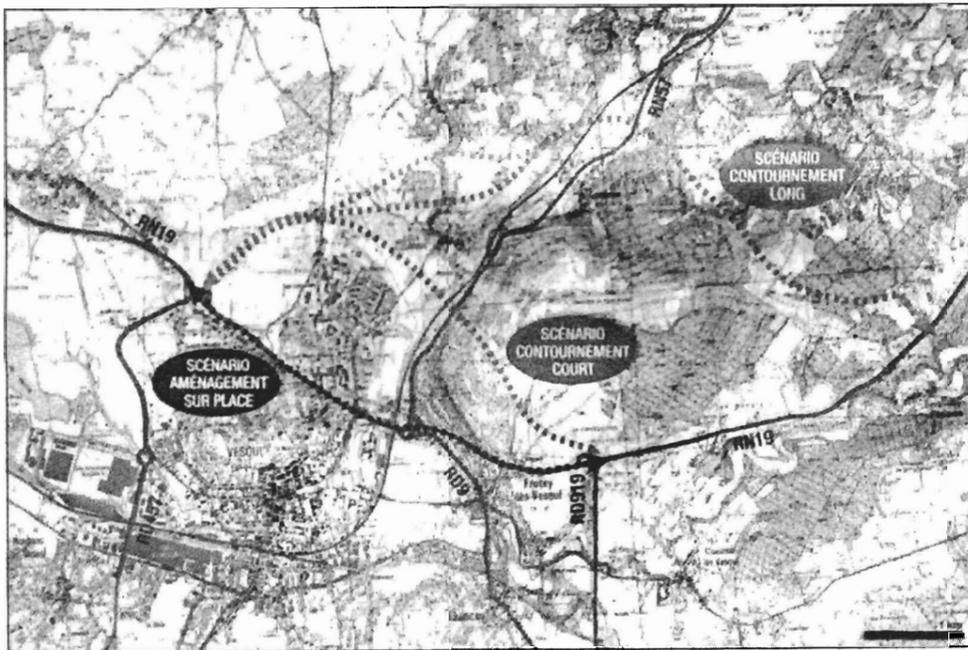
A Coulevon, la municipalité se trouve confrontée à une situation certes similaire à celle de Villeparois, mais toutefois moins dramatique. Dans la mesure où aucun frais n'a encore été engagé. Ici aussi, on cherche à construire un lotissement dans une perspective de développement. Le terrain est trouvé : le maire Pierre Emann a en sa possession une promesse de vente pour plus de deux des trois hectares sur lesquels il espère voir un jour pousser une vingtaine d'habitations, projet qu'il escompte coupler avec la remise aux normes des canalisations de la commune. Coût d'achat : 120.000 €. « Qu'est-ce que je fais ? », s'interroge l' élu, « j'achète ou pas ? ». Difficile question dans la mesure où l'emprise de l'hypothétique contournement long met à mal le projet. « Il faut supprimer cette alternative dont personne ne veut », scandie Pierre Emann. Du côté de la CCAV, le président Alain Chrétien a demandé au préfet de revoir son arrêté de 2003, histoire de réduire l'emprise foncière dans le cadre du projet de contournement nord de Vesoul. Afin de ne pas entraver le développement des communes situées au nord de l'agglomération.

Après un courrier du maire de Villeparois adressé au préfet, les services de l'Etat réinstruisent le dossier.

Un projet au point mort

Il existe trois propositions de franchissement nord de Vesoul dans le cadre du projet de liaison Langres-Delle. Lequel projet a fortement progressé en 2009, puisque la liaison autoroutière Langres-Vesoul ouest a été inscrite au schéma national des infrastructures, quand la déviation de Port-sur-Saône figure dans le plan de modernisation des routes (à hauteur de 100 millions €). Dans ce plan de modernisation, on trouve également 5 millions d'€ dévolus aux études et acquisitions foncières en perspective de la déviation sud-Est de Vesoul (43 millions d'€), qui relierait la RN19 à la RN57. Une déviation sud-Est jugée prioritaire par rapport à celle prévue au Nord, laquelle, de fait, se trouve aujourd'hui au point mort.

Les trois scénarii qui la composent subsistent cependant. Le premier prend la forme d'un aménagement sur place, passant par un réaménagement de la RN19 à Vesoul. Soutenu par la Chambre de commerce et d'industrie, par le conseil général et les Verts, son coût est estimé à 87 M€ pour 4 km. La municipalité de Vesoul n'y serait pas hostile dans la mesure où l'hypothèse était associée à un projet urbain cofinancé par l'Etat. Le second scénario consiste en un contournement nord court, soit 5,2 km pour 196 M€, comprenant un viaduc de 600 m et un tunnel sous le Sabot d'1 km. Celle-ci a l'assentiment de la ville de Vesoul et de la CCAV. La troisième est le contournement long : 8,5 km assortis de deux viaducs de 200 m et 900 m chacun. C'est la solution la plus onéreuse : de 121 à 142 M€.



L'emprise foncière du contournement nord long nuit fortement au développement.